

CIAS

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Loches Sud Touraine

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCHES SUD TOURAINE
PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du LUNDI 14 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 14 OCTOBRE à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loches Sud Touraine, légalement convoqué le 30 septembre s'est réuni en présentiel au Foyer de Cluny, 15 avenue Léon Bion (Salle Bergerault) 37 240 LIGUEIL, sous la vice-présidence de Madame Christine BEFFARA.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus du CIAS :

Madame BEFFARA Christine, Commune de REIGNAC SUR INDRE, et vice-présidente déléguée du CIAS
Monsieur DUJON Christophe, Commune d'ABILLY
Monsieur GALLAND Jean-Claude, Commune de BETZ LE CHÂTEAU
Madame GARNIER Maryse, Commune de VILLELOIN-COULANGE
Madame LACAZE Frédérique, Commune de LOCHES
Madame MERLET Catherine, Commune de GENILLE

Membres désignés :

Madame BEAUJARD Blandine, Croix-Rouge du Grand Lochois
Madame CZAPEK THINSELIN Martine, Présidente d'ORCHIS (Brigade Nature 37)
Monsieur DEBARD Martin, Association Puzzle
Monsieur DE SOUSA PINTO Jérôme, directeur adjoint des Apprentis d'Auteuil
Madame DUBOIS Agnès, MARPA Bridoré
Monsieur GALLAND Jean Claude, Croix-Rouge Haute Touraine
Monsieur GARNIER, AGEVIE
Madame GUILLARD Monique, Entraide Lochoise
Monsieur LEDUC André, CFDT RETRAITES
Madame RIBREAU Agnès, foyer de CLUNY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Membres élus du CIAS :

Monsieur CHARBONNIER Jacky, Commune d'ORBIGNY
Madame GERVES Valérie, Commune de LOCHES
Madame GUERLINGER Chantal, Commune de DESCARTES
Monsieur HENAULT Gérard, Président de la CCLST et du CIAS, commune de FERRIERE LARCON
Monsieur MEUNIER Jean Jacques, Commune d'AZAY SUR INDRE
Madame PINSON Anne, Commune de LOCHES
Madame REZEAU Régine, Commune de SEPMES
Madame THIBAUT Nicole, Commune de TOURNON-SAINT-PIERRE
Madame VELLUET Sylvie, Commune d'YZEURES-SUR-CREUSE
Madame VIALLES Elisabeth, Commune de TAUXIGNY-SAINT BAULD

Membres désignés

Madame BUREAU Valérie, membre désignée
Monsieur DOUADY Daniel, Entraide de la Touraine du Sud
Monsieur JOUBERT Jean, UDAF
Madame POUIT Patricia, ADMR Montrésor
Madame RABATE Sandrine, ASSAD-HAD

2024 - 18 : PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Augmentation du temps hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif à compter du 01/11/2024

Le conseil d'administration est appelé à modifier le tableau des emplois et des effectifs afin de prévoir l'augmentation du temps hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif à compter du 01 novembre 2024.

Suite à la précédente délibération 2024 – 17, prise en séance du 14 octobre 2024, présentant l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme Mieux Manger pour tous sur 2024 -2026, le projet inclue la hausse d'une demi-journée par semaine d'un agent du CIAS, pour passer de 18h à 22h par semaine.

L'emploi permanent de l'agent d'accueil mutualisé du pôle social Communautaire est actuellement ouvert à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires, le temps de travail correspond à l'amplitude d'ouverture au public ainsi que des temps de réunions d'équipe ou relations partenariales.

Du fait du nouveau projet, le Programme « Mieux Manger pour tous sur 2024 -2026 », donne un surcroît de travail de 4h supplémentaire, qu'il convient de rajouter sur le poste de l'agent d'accueil mutualisé, par la tenue d'une permanence téléphonique hebdomadaire, passant ainsi à 22 heures hebdomadaires.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le rapport de présentation,

Après avoir entendu l'exposé de sa Vice-Présidente, le Conseil d'administration, par délibération prise à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les modifications suivantes :

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION				
Fonction	Temps de travail	Type recrutement	Effectif		Fonction	Temps de travail	Type recrutement	Date d'effet
Agent d'accueil mutualisé	Temps non complet (18h par semaine)	Emploi permanent	-1	+1	Agent d'accueil mutualisé	Temps non complet (22h par semaine)	Emploi permanent	01/11/2024

- **DIT** que le tableau des effectifs de la collectivité sera réajusté en fonction (Budget principal).
- **AUTORISE** la Vice-Présidente déléguée à mettre en œuvre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires.
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget de la collectivité à compter du 01 novembre 2024.

Cette délibération sera transmise au :

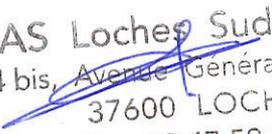
- Représentant de l'Etat chargé du Contrôle de Légalité
- au Trésorier du CIAS

FAIT à LOCHES, le 14 OCTOBRE 2024,

Pour le Président du CIAS,
La vice-présidente déléguée,
Christine BEFFARA


CIAS Loches Sud Touraine
24 bis, Avenue Général de Gaulle
37600 LOCHES
Tél. : 02 47 59 23 30
cias@lochessudtouraine.com

Certifié exécutoire par la vice-présidente déléguée du C.I.A.S
Compte tenu de la réception en sous-Préfecture le
Et de la publication ou notification le
Pour le Président du CIAS,
La vice-présidente déléguée,
Christine BEFFARA


CIAS Loches Sud Touraine
24 bis, Avenue Général de Gaulle
37600 LOCHES
Tél. : 02 47 59 23 30
cias@lochessudtouraine.com